

# FLASH

Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

## IGÉSR et IA-IPR : une solide relation de confiance

### SOMMAIRE

- ✚ Édito
- ✚ Communication de rentrée
- ✚ Agenda social
  - *Rencontre DGRH*
  - *Mobilité : ligne directrice de gestion*
- ✚ Audience avec la cheffe de l'IGESR
- ✚ Regard sur la réforme du lycée
- ✚ Conseil syndical du 9 octobre
- ✚ Réforme des retraites
- ✚ Délégués académiques
- ✚ Bulletin d'adhésion

**Avancement hors classe  
et échelon spécial 2020**  
**CAPN le jeudi 12 décembre**

Directeur de la publication :  
**Alain Marie**

Rédacteurs en chef :  
**Christian Champendal**  
**Mohammed Darmame**  
**Danielle Kunemann**  
**Marie Musset**

Impression : **Centr'Imprim**  
Rue Denis Papin – ZI La Molière  
36101 Issoudun Cedex

**CCPAP : 0121S05659**

*5 numéros par an*

Site web: <http://snia-ipr.fr/>

« Questions de droit, décryptage des nouveaux textes de loi, rappel de la jurisprudence... »

# VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES DANS LES TRIBUNES DU BÂTONNIER FRANCIS LEC SUR [AUTONOME-SOLIDARITE.FR](http://AUTONOME-SOLIDARITE.FR)



Pour L'ASL, la prévention est la première des protections

[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)

Autonome de Solidarité

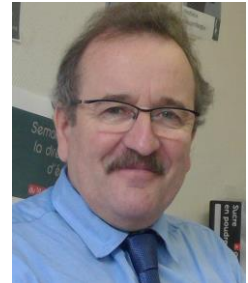
@Les\_Autonomes



U&copy;corp - 0311 6070 6012 - 6PH070 - Dajin - thurvalois

**Édito****À tour de bras !**

Nous avons terminé l'année scolaire précédente harassés et nous avons démarré la nouvelle à toute allure. Mobilisés par les rendez-vous de carrière, l'accompagnement des professeurs et la mise en œuvre de la réforme du lycée (accompagnement des programmes, élaboration des épreuves communes de contrôle continu, ...), notre implication va crescendo : exploitation des évaluations 6<sup>e</sup> et des tests de positionnement 2<sup>nd</sup>e, contrôle des établissements privés hors contrat, contrôle de l'instruction dans les familles et montée en puissance annoncée pour 2020 de l'évaluation des établissements.



Lors du Conseil national syndical du 9 octobre, les interventions des délégués académiques ont toutes convergé vers la charge de travail excessive et la place à géométrie variable des IA-IPR dans la gouvernance. Plusieurs académies sont en tension soit par un calibrage insuffisant des postes, soit par un nombre important de postes non pourvus. Par ailleurs, des difficultés matérielles d'exercice des missions sont récurrentes, telle l'indemnisation des frais de déplacement.

"*Vous êtes les yeux et les bras des ministres*" a déclaré début septembre Jean-Michel Blanquer aux inspecteurs généraux lors de l'installation de la nouvelle IGÉSR. Les IA-IPR ont également le sentiment d'être auprès des recteurs les bras du ministre ; ils sont engagés sur tous les fronts, à tour de bras.

Le SNIA-IPR ne cesse d'alerter le cabinet du ministre, la DGESCO et la DGRH sur la nécessité de rationaliser et de prioriser les missions. Lors des audiences de ce début d'année, il a semblé que nos interlocuteurs avaient enfin pris la mesure d'une situation devenue intenable et qui conduit des IA-IPR à l'épuisement professionnel.

Le ministre, lors des audiences fédérales des 12 juillet et 28 août a entendu les demandes unanimes des OS membres de l'UNSA - Éducation de faire une pause dans les réformes. Nous avons accueilli favorablement la création du comité de suivi du baccalauréat et du lycée général et technologique pour lequel le SNIA-IPR a obtenu qu'un IA-IPR soit membre de la formation plénière.

Les comptes rendus d'audiences publiés dans le flash témoignent de la richesse de l'actualité syndicale. Notre rencontre avec la DGRH nous rend raisonnablement optimistes sur la concrétisation à l'horizon 2020 des avancées en cours de négociation. L'audience avec la cheffe de L'IGÉSR, Caroline Pascal, a été marquée par sa connaissance éclairée des problématiques professionnelles de notre corps et empreinte de sa bienveillance à l'égard des IA-IPR.

Deux dossiers majeurs nous mobilisent également et nous préoccupent : la loi de transformation de la fonction publique et la réforme des retraites. Notre affiliation à l'UNSA-Éducation nous permet d'être pour le premier dossier associé à la reconfiguration des règles directrices de gestion de la mobilité des IA-IPR et pour le second d'exiger via la fédération UNSA que l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale ne soient pas pénalisés par cette réforme.

Vos adhésions les plus nombreuses possibles permettront au Bureau national d'être en capacité d'installer un rapport de force propice à la négociation. Nous sommes pleinement engagés à vos côtés pour faire vivre un syndicalisme exigeant, revendicatif et porteur de valeurs.

Alain Marie, Secrétaire général

**Communication de rentrée du SNIA-IPR**

Chères et chers collègues,

« Une année singulière », *année scolaire où la sollicitation des IA-IPR, aura été d'une intensité rarement atteinte* ([Flash n°97](#)). Tout a été en effet plus vite et plus fort en 2018-19 !

Les élections professionnelles de décembre 2018 ont conforté la position majoritaire du SNIA-IPR à la CAPN des Inspecteurs d'académie (IA-IPR, DASEN, DAASEN, Conseillers techniques).

Par ses positions et sa connaissance des situations des collègues, le SNIA-IPR est écouté de l'administration centrale, dans les moments clés de carrière : affectation, mutation, détachement fonctionnel, accès à la hors classe et à l'échelon spécial. Nous déplorons le changement de prérogative des instances paritaires intervenu dans le cadre de la transformation de la fonction publique, qui verra la dernière CAPN au format actuel, se réunir le 12 décembre 2019.

Tenaces, nous l'avons été et le restons : reçus en délégation UNSA Éducation par le ministre, le 12/07 et le 26/08, reçus en délégation UNSA-Education à la DGESCO le 23/08, et régulièrement auprès de la DGRH, nous sommes reconnus comme interlocuteur privilégié, capable d'analyses et force de propositions. Nous sommes d'autant plus actifs pour que l'engagement quotidien des IA-IPR dans l'accompagnement des réformes du système éducatif au plus près du terrain, se traduise en avancées concrètes : indiciaire, indemnitaire, conditions de travail sereines, pour un exercice efficient de nos missions.

Affilié à l'UNSA-Éducation depuis 2011, actif dans les instances de l'UNSA fonction publique, le SNIA-IPR participe activement à la vie de la fédération. Conviés à ce titre aux réunions de l'agenda social du MENJ, nous sommes présents en qualité d'experts au comité technique ministériel (CTMEN). Grâce à nos résultats aux élections professionnelles, nous siégeons au conseil supérieur de l'éducation (CSE). Notre affiliation permet des approches inter-catégorielles avec des syndicats membres, sur des thématiques partagées : rendez-vous de carrière (RDVC) et accompagnement, qualité de vie au travail (QVT). Ce travail s'effectue localement en lien avec les secrétaires régionaux (SR) de l'UNSA-Education. Nous abordons également des dossiers qui concernent l'ensemble de la fonction publique, dont celui des retraites.

Vigilant quant aux aspirations des inspecteurs, le SNIA-IPR milite pour défendre la pérennité et les intérêts d'un corps dont l'expertise est essentielle à l'atteinte des objectifs fixés par le ministère, nous sommes attachés au principe d'éducabilité de tous.

Dans le cadre des groupes de travail de l'agenda social. - missions, statutaire, formation - l'année à venir est déterminante. Des avancées ont déjà été obtenues : présence des IA-IPR au comité de suivi de la réforme du lycée, modification du protocole RDVC. Nous serons exigeants pour que les évolutions indiciaires proposées par la DGRH, en cours d'arbitrage, se concrétisent dans un calendrier optimisé. Nous appuyant sur les propos du ministre au sujet de la réforme des retraites, actant un régime indemnitaire défavorable aux agents de la fonction publique, nous demandons également une nouvelle revalorisation de l'ICA. Nous poursuivons notre action pour obtenir l'accès à la hors échelle C.

Si la fusion des académies a été abandonnée, la réorganisation territoriale se poursuit. Le SNIA-IPR exige des garanties sur le positionnement stratégique, les missions académiques des IA-IPR. Nous serons particulièrement vigilants à une gestion des ressources véritablement humaine.

Représenté dans chaque académie par des délégués, le SNIA-IPR agit localement pour préserver la place et le rôle des IA-IPR, sous l'autorité du recteur. Nos délégués œuvrent aussi sans relâche à l'amélioration des conditions de travail en académie.

Votre soutien renforce notre action dans les académies et auprès du Ministère, pour valoriser le corps des IA-IPR, experts pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves.

Le Bureau national du SNIA-IPR



**Syndicat national des inspecteurs d'Académie  
inspecteurs pédagogiques régionaux**

## Le Snia-ipr/Unsa

### Syndicat engagé, revendicatif et exigeant

- Syndicat majoritaire (73 % des voix aux élections de 2018)
- Participe aux réunions de l'agenda social
- Siègent au Conseil Sup. de l'Educ.
- Membre de l'Unsa-éducation

#### Acquis obtenus par le Snia-ipr

- ⇒ Création d'un échelon spécial à la Hors-classe des IA-IPR (HEB bis) ;
- ⇒ Revalorisation de l'indemnité de charges administratives (ICA) de 30 % pour tous les IA-IPR ;
- ⇒ Création de postes d'IA-IPR ;
- ⇒ Assouplissement des règles de fonctionnement des rendez-vous de carrière dans le cadre des PPCR.

#### Mesures en cours de négociation avec la DGRH dans le cadre de l'agenda social

- ⇒ **Pour les collègues en classe normale**
  - ◇ Réduction de la durée d'ancienneté pour le passage à la Hors-classe qui passerait à 5 ans (actuellement de 6 ans) et d'une éligibilité dès le 5ème échelon (actuellement au 6ème).
- ⇒ **Pour les collègues à la Hors-classe**
  - ◇ Suppression des conditions d'accès au HEB bis qui devient un échelon terminal de la Hors-classe.

#### Nos revendications

- ⇒ Accès à la HEB3 en fin de classe normale et à la HEC3 en fin de Hors-classe ;
- ⇒ Revalorisation de l'ICA pour atteindre 20 000 € par an ;
- ⇒ Amélioration de nos conditions d'exercice : qualité de vie au travail, frais de déplacements, au vu des sollicitations qui se multiplient : réforme du lycée et du baccalauréat, RDV de carrière dans le cadre du PPCR, contrôle de l'instruction dans les familles, contrôle des établissements privés hors-contrat ...
- ⇒ Prise en compte des attentes des collègues entrant dans le métier et/ou exerçant dans plusieurs académies ;
- ⇒ Valorisation du parcours de carrière des IA-IPR en facilitant leur mobilité (emplois fonctionnels, Inspections générales, fonction publique...).

#### Nos exigences

- ⇒ Préserver le rôle et la place des IA-IPR, experts pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves, sous l'autorité directe du Recteur ;
- ⇒ Défendre une gestion humaine des ressources par la prise en compte des situations personnelles.



<http://www.snia-ipr.fr/>



**Agenda social : rencontre DGRH du 24 septembre****DGRH : Valérie Le Gleut, Martine Gauthier, Fabien Strobel****SNIA-IPR UNSA : Alain Marie et Christian Champendal**

Cette rencontre est organisée suite à notre demande. Les problématiques liées à l'agenda social, au calibrage des postes, à la transformation de la fonction publique et à la réorganisation territoriale sont abordées.

**Agenda Social**

**Les Missions** : le sujet est partagé, croisé avec Édouard Geffray (DGESCO ancien DGRH), un travail mené aussi avec L'IGÉSR. La question de l'évaluation est de nouveau posée, la lettre de mission, entretien avec l'autorité et le rapport d'activité des outils existants qui permettent une qualité supérieure et une harmonisation des procédures académiques.

**Circulaire des missions** : une réécriture est envisagée, la DGRH souhaite cartographier l'ensemble des missions (travail déjà effectué syndicalement dans certaines académies). Une lisibilité supérieure des activités et des missions confiées dans les académies est souhaitée.

L'idée est émise d'un RDVC pour inspecteurs avec double regard recteur et Inspection générale (absente du processus d'évaluation).

**Le calibrage prévisionnel des postes** est engagé avec les recteurs dans le cadre d'un dialogue conduit par la DGRH. À l'issue, des échanges auront lieu avec l'IGÉSR et la DGESCO. Nous signalons le nécessaire besoin de recrutements supplémentaires afin d'effectuer efficacement l'ensemble de nos missions. Nous apprécierions un premier signe sur le nombre de postes offerts au concours.

La **formation** des entrants ainsi que tout au long de la carrière, en lien avec l'IH2EF est brièvement abordée, l'insuffisance du PNF soulignée.

**Le Statutaire** : les propositions indiciaires et de promotion ont été validées par le cabinet puis transmises au Guichet Unique pour arbitrage. L'objectif est de faire paraître les textes au premier semestre 2020 pour une application souhaitée en septembre 2020. Pour rappel, elles consistent, dans le cadre du maintien des deux corps en l'accélération du passage à la hors classe et au décontingement du Bbis qui deviendrait le 3<sup>e</sup> échelon de la hors classe.

L'aspect indemnitaire est envisagé dans un second temps en lien avec le contexte global de la réforme des retraites.

**La transformation de la fonction publique** interroge les modalités des opérations de gestion, mobilité et avancement, alors que les CAP vont être « dévitalisées », dès 2020 pour la mobilité et à partir de janvier 2021 pour l'avancement. Il n'y aura pas de GT de substitution, une remontée des situations signalées par les OS est envisageable. Préalablement à l'écriture de la note de service, le SNIA-IPR, en tant qu'OS membre de l'UNSA représentée au CTMEN, sera consulté sur la **ligne directrice de gestion ministérielle relative à la mobilité des personnels d'encadrement**

**La réorganisation territoriale** permet de poser la question de l'académie de Normandie. Madame Le Gleut nous précise la situation des postes ; le périmètre d'activité restera identique jusqu'en 2022 du fait de la règle du maintien des périmètres actuels de gestion.

Des situations individuelles sont enfin évoquées de collègues en difficulté professionnelle, situation familiale complexe, etc. Des protocoles RH stables restent à mettre en place pour notre corps avec toutes ses spécificités multiples.

Nous remercions nos interlocuteurs pour leur disponibilité et pour ce temps d'échange franc de grande qualité.

## Ligne directrice de gestion ministérielle relative à la mobilité

La loi de transformation de la fonction publique, promulguée le 6 août 2019 bouleverse le cadre du dialogue social et modifie radicalement la gestion des agents de la fonction publique d'état. Elle introduit des dispositions statutaires prévoyant l'élaboration de lignes directrices de gestion par les administrations en matière de mobilité qui s'appliqueront dès janvier 2020 ; en janvier 2021 pour l'avancement.

Valérie Le Gleut, directrice de l'encadrement a présenté le 17 octobre 2019, lors d'un GT réunissant les OS en format CTMEN, le projet de ligne directrice de gestion (LDG). Le SNIA-IPR, seule organisation ayant des élus à la CAPN des IA-IPR à participer à cette réunion, était représenté par Alain Marie et Mohammed Darmame.

La note constitue la ligne directrice de gestion du MENJ applicable en matière de mobilité aux personnels d'encadrement (personnels de direction et personnels d'inspection). Elle détermine les orientations générales de la politique de mobilité du ministère et définit les procédures de gestion des demandes individuelles. Les futures notes de service seront rédigées en tenant compte des situations particulières de chaque corps.

Le projet de rédaction d'un document unique pour les corps d'encadrement se révèle être compliqué pour tout le monde. Le document sera présenté au CTMEN du 5 novembre et fera l'objet d'une révision l'année prochaine.

Dans leurs premières interventions, les représentants des OS, dont ceux du SNIA-IPR, ont souligné l'inquiétude des agents et leurs interrogations sur la confiance qu'ils peuvent avoir dans les procédures de gestion avec la fin du paritarisme. Elles ont également rappelé la charge de travail, l'empilement des missions, interrogé la soutenabilité du système et la place donnée dans le cadre de la loi de 2019 aux contractuels qui peuvent postuler sur des postes à profil.

Les modalités de départage des candidatures ont été rappelées : priorités légales au titre de l'article 60 de la loi de 1983, ancienneté et avis des recteurs. Concernant la prise en compte de l'ancienneté, la directrice a précisé que l'administration conserverait le fonctionnement actuel.

L'administration, une fois le tableau du mouvement terminé, produit une décision d'affectation consultable par l'agent sur son portail. Pour les IA-IPR, les résultats du mouvement seraient publiés au mois de mars.

L'agent peut contester la décision soit individuellement auprès de l'administration, soit en se faisant accompagner par un représentant syndical avec un délai de recours de deux mois. La décision d'affectation des IA-IPR relevant de la compétence du ministre, l'OS devra être représentative au niveau du CTMEN. L'arrêté d'affectation est établi à l'issue des délais de recours.

Le SNIA-IPR a demandé des éclaircissements sur des éléments contenus dans la note après avoir rappelé qu'il n'était pas favorable à ce nouveau mode de gestion :

- La durée d'affectation maximale mentionnée dans le document (qui n'existe pas actuellement pour les IA-IPR) ;
- La durée d'ancienneté (place des priorités légales par rapport à la stabilité dans le corps et/ou dans le poste) ;
- Les modalités de conseil et d'accompagnement des collègues en amont du mouvement ;
- Le traitement des mobilités conjointes qui sont actuellement insatisfaisantes.

Répondant à une question sur le risque de passer d'une adéquation poste / profil au profilage qui pourrait se traduire par un traitement inégalitaire, sans transparence, Madame Le Gleut a précisé que ce qui est recherché est le qualitatif. Elle a assuré que l'administration prendra en compte le dossier de chaque personnel, son historique de carrière et son évaluation et que certains postes nécessitaient des compétences spécifiques.

S'agissant de la future note de service pour le mouvement des IA-IPR, le SNIA-IPR a demandé qu'elle mentionne (à l'identique de celle de l'année dernière) que toutes les demandes des candidats à la mobilité seront étudiées, même celles émanant de collègues ayant moins de trois ans dans le poste. La directrice a indiqué qu'elle ne pouvait pas s'engager sur ce point, vu que l'objectif est d'aboutir à l'harmonisation entre les différentes notes de service.

Le SNIA-IPR a rappelé la nécessité de sensibiliser les recteurs à l'évaluation des IA-IPR dans le cadre du mouvement. Madame Le Gleut a précisé que l'évaluation des personnels d'encadrement est un chantier qu'il faudra ouvrir. Dans le cas des inspecteurs, certains ne sont pas évalués, d'autres le sont de manière approximative. L'évaluation est souvent corrélée à l'avancement.

Le SNIA-IPR sera disponible et vigilant pour maintenir avec la DGRH un dialogue social permettant d'offrir un cadre satisfaisant aux opérations de mobilité comme de promotion des agents. Cet accompagnement des agents à ces moments importants de leur parcours professionnel est essentiel pour renforcer la RH de proximité prônée par le ministre.



**Audience avec Caroline Pascal, cheffe de l'IGESR**

**IGÉSR : Caroline Pascal**, cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche  
**SNIA-IPR UNSA : Alain Marie**, Secrétaire général et **Christian Champendal** Secrétaire général adjoint

Nous présentons brièvement notre organisation syndicale. Nous faisons part à Madame Pascal de l'attachement du SNIA-IPR UNSA au lien intellectuel et fonctionnel qui relie les IA-IPR aux inspections générales. Notre expertise partagée contribue à la qualité et la cohérence nationale des enseignements et à améliorer le fonctionnement des établissements scolaires au service de la réussite de tous les élèves. Nous la remercions pour la reconnaissance de l'investissement des IA-IPR qu'elle a témoignée lors du séminaire E3C du 8 octobre.

Madame Pascal rappelle le contexte de fusion récente des inspections générales et la naissance de l'IGÉSR : projet datant de 2002, arrivé à maturité, liaison bac -3 / bac + 3. La réorganisation est mise en perspective avec ses tenants administratif et pédagogique. Une information officielle de la cheffe de L'IGÉSR vers les corps d'inspection est sur le point d'être diffusée. (*le message a été adressé aux IA-IPR via la liste de diffusion le 17/10 vers 16 heures*). [La réorganisation](#) questionne l'évolution du lien fonctionnel entre les corps d'inspection exerçant dans les académies et la nouvelle IGÉSR. L'Inspection générale, associée à la réécriture en cours de la circulaire sur les missions, est partie prenante dans les réunions de l'agenda social des inspecteurs.

Nous abordons au cours de l'audience plusieurs thématiques éducatives et professionnelles que nous partageons.

**Les missions** : la cartographie de missions évoquée avec la DGRH doit aboutir à une hiérarchisation effective de celles-ci ; la réécriture de la circulaire sera une occasion de répondre à l'insatisfaction professionnelle. Depuis la circulaire de décembre 2015 notre place dans la gouvernance est variable et incertaine, la réorganisation territoriale des nouvelles régions académiques augmente l'incertitude. Cette situation, qui interpelle l'IG, doit être réinterrogée. Des propositions pourront émerger de la part de l'IGÉSR.

Nous rappelons notre attachement à un processus d'évaluation cohérent établi sur une lettre de mission (statutaire), un entretien régulier avec l'autorité administrative et un rapport d'activité ainsi fondé. Les avis et appréciations émis par les recteurs et l'IG doivent être explicites.

La difficulté de réaliser l'ensemble, toujours croissant, des missions (RDVC, mise en place effective du volet accompagnement, évaluation des établissements à venir) est aggravée par l'incapacité systémique à éliminer des tâches et à mieux les hiérarchiser. Nous signalons les nombreux cas d'épuisement professionnel de collègues et nous faisons part à la cheffe de l'IGESR du manque de reconnaissance ressenti par les IA-IPR, notamment pour leur action et leur engagement sans faille dans la réforme du lycée.

**Le calibrage des postes** est en cours de recensement par la DGRH auprès des recteurs. Un recrutement supplémentaire est indispensable pour effectuer efficacement et sereinement l'ensemble des missions, prioritaires et urgentes. L'effort doit être repris à hauteur de ce qu'il avait été lors de la création des 50 postes en 2017 pourvus par un 2<sup>e</sup> concours. Les questions de recrutement par concours (leurs spécificités disciplinaires) et par détachement, croisent celles de l'attractivité du métier.

**Le statutaire** : à l'interrogation de Caroline Pascal sur la capacité du système à mobiliser le vivier, nous répondons qu'elle dépend principalement de la revalorisation de la fonction. Les mesures en cours de négociation (*accélération du passage à la hors classe et accès décontingenté du Bbis en fin de hors classe*) vont dans le bon sens mais restent insuffisantes. La revendication de l'accès à la hors échelle C est mise en exergue. La mobilité à l'entrée et ses conditions sont un aspect important d'un métier qui doit être revalorisé sur l'ensemble de ces aspects.

Nous disons notre disponibilité pour contribuer à la thématique du programme de travail 2019-2020 des inspections générales sur la carrière des corps d'inspection.

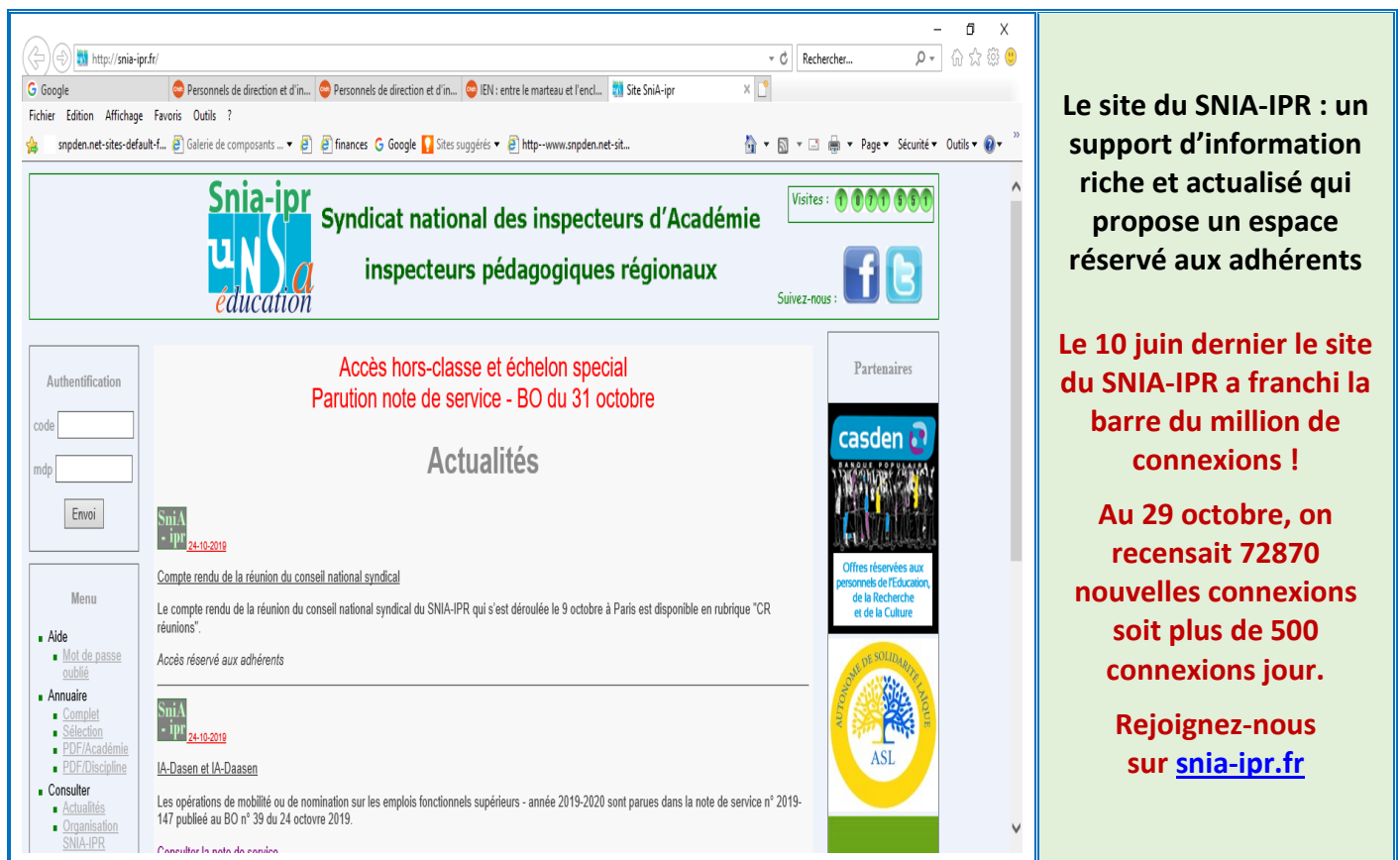


**La formation** : la cheffe indique l'insuffisance du PNF actuel, la nécessité de sessions de travail longues (séminaires) et d'une réelle continuité. En cohérence avec le nouveau schéma directeur de la formation continue, il convient de sortir du modèle formation / information et de trouver un point intermédiaire pour associer recherche et universitaires. Le maintien des journées nationales des IA-IPR est souhaité. L'évolution constatée de la formation initiale à l'IH2EF va dans le bon sens. Sur la formation initiale, nous demandons une démarche plus homogène des différents groupes disciplinaires de l'IG dans la procédure de titularisation des IA-IPR stagiaires et la formulation des avis portés par les inspecteurs généraux.

**La réforme du lycée** : les ratés techniques de la BNS, l'organisation des E3C, le grand oral, la parution des textes illustrent le rythme intense de cette réforme et l'appui variable selon les académies des DEC à l'élaboration des sujets qui représente une lourde charge de travail pour les IA-IPR. Le collège Expertise disciplinaire et pédagogique de l'IGÉSR va conduire une mission de suivi et d'observation des réformes en cours dont celle du lycée général et technologique. Nous mentionnons notre satisfaction pour la mise en place du comité de suivi de la réforme ; un IA-IPR est membre de la formation plénière. Nous sommes cependant dubitatifs face à la multiplication des comités en académies alors que les pilotes du comité national ont prévu de faire des visites de terrain dans plusieurs académies.

L'entretien s'achève sur la confirmation de la disponibilité réciproque à poursuivre l'échange et notre volonté de contribuer constructivement, par des remontées d'information, aux travaux de la nouvelle inspection générale.

Nous remercions Madame Pascal pour sa disponibilité et sa bienveillance à l'égard des IA-IPR. Nous l'assurons de la volonté du SNIA-IPR de pérenniser le lien de confiance qui caractérise les relations entre les IA-IPR et les inspecteurs généraux.



**Le site du SNIA-IPR : un support d'information riche et actualisé qui propose un espace réservé aux adhérents**

**Le 10 juin dernier le site du SNIA-IPR a franchi la barre du million de connexions !**

**Au 29 octobre, on recensait 72870 nouvelles connexions soit plus de 500 connexions jour.**

**Rejoignez-nous sur [snia-ipr.fr](http://snia-ipr.fr)**

## La réforme du lycée 2021 : du projet à la mise en œuvre

Monument incontournable de notre histoire scolaire, premier grade universitaire, le baccalauréat est régulièrement réformé. Depuis sa réorganisation par Napoléon 1<sup>er</sup> en 1808, il a en effet accompagné les attentes de la société et répondu aux besoins de formation : épreuve écrite (1830), ouverture (du lycée) aux filles (1880), identité des programmes pour filles et garçons (1924), « égale dignité » des sciences avec les lettres (1902), filières (années 60), bac. technologique (1968), bac. professionnel (1985). Le baccalauréat est régulièrement appelé à évoluer pour rester en phase avec son temps et donc répondre à un besoin de formation articulé avec la poursuite d'études des bacheliers.

La réforme du baccalauréat général et technologique est un projet « ambitieux qui transforme très fortement l'organisation générale du lycée » (comme le souligne le *comité de suivi de la réforme*, auquel les IA-IPR participent). Cette réforme, diversement accueillie dans les établissements, demande aussi des changements radicaux en ce qui concerne non seulement les contenus d'enseignement, mais surtout les démarches pédagogiques qui permettront d'assurer la réussite des élèves dans leur parcours de lycée, comme dans la poursuite d'études supérieures. C'est à cet égard que l'implication des IA-IPR est requise. Concernés, comme inspecteurs référents le plus souvent, par l'aspect organisationnel de la réforme – qui revient aux proviseurs pour ce qui concerne les EPLE et aux inspecteurs pour le pilotage académique des E3C – les IA-IPR sont indispensables à la mise en œuvre des programmes, des épreuves (conception des sujets, évaluation, harmonisation) et des formations. L'attente des professeurs à leur endroit est grande comme en témoigne, en cette rentrée scolaire, le nombre de questions que les équipes font remonter.

La simplification annoncée et espérée ne concerne pas l'ensemble de l'architecture du nouveau bac : la question des E3C, de leur conception jusqu'à leur organisation, est loin d'être réglée à ce jour.

Un effort très important est demandé aux différents acteurs du lycée. L'implication du supérieur, dont l'adhésion à la réforme est indispensable à la lisibilité et l'efficacité des changements initiés dans la perspective du BAC -3/+5. Les professeurs, mais aussi les élèves et leurs parents en conçoivent de l'inquiétude.

Les actions de formation des IA-IPR dans les académies, pour la mise en place de la réforme, ont permis de constater, de même, chez un nombre important de professeurs, l'expression d'une perplexité certaine vis-à-vis de la réforme, voire d'une opposition à sa mise en œuvre. Le refus de la mission de professeur principal, l'attribution de cette mission comme de spécialités et de classes d'examen à des stagiaires – signalés en cette rentrée – sont des signaux perceptibles et significatifs du retrait d'un certain nombre de professeurs. Les tensions liées à la correction du baccalauréat 2019 en sont un autre indicateur.

En outre, l'élévation notable de l'ambition des programmes, assumée par le ministère sans étude de faisabilité ni d'impact auprès des élèves, rend paradoxales bien des injonctions des textes et renvoie dos à dos le bachotage (contre lequel la réforme, soutenue en cela par les conclusions du rapport Mathiot, comptait initialement lutter) et l'autonomie intellectuelle et organisationnelle, gage de réussite dans la poursuite d'études qu'entend porter la réforme et dans lequel l'oral a toute sa place.

En ce qui concerne les E3C, dispositif lourd dans son organisation, notre syndicat s'interroge sur l'assiduité des élèves à l'issue des épreuves. La constitution des banques nationales de sujets (BNS) est également cause de pression : initialement envisagées en juillet et reportées à partir de septembre, elles demandent un gros effort aux équipes. Les questions d'ergonomie de l'application nous interrogent, de même que la question de la diffusion de protocoles en période initiale, l'ouverture progressive de certaines banques et de fermeture d'autres en fonction du nombre de protocoles restant à préciser. Le volume de cette nouvelle tâche est énorme pour les IA-IPR même si l'appui des services d'examen a été demandé par la DGESCO dans la constitution des banques pour cette sollicitation des académies par l'inspection générale. Cet appui est divers selon les académies.

La dématérialisation fait partir des objectifs initiaux de la réforme et constitue un axe privilégié de l'allègement des procédures. La question de l'allègement global effectif des procédures d'évaluation se pose cependant compte tenu des diverses modalités déployées : contrôle continu (CC), évaluations communes de contrôle continu (E3C) et évaluations terminales (ET).

### Du rapport Mathiot au comité de suivi

Par la connaissance fine qu'ils ont des programmes tout autant que des réalités de terrain, les IA-IPR sont reconnus pour leur accompagnement des professeurs, pour leurs fonctions de conseil aux proviseurs. Le SNIA-IPR estime que le rythme précipité des travaux de rédaction des textes a nui à la sérénité des débats comme à celle de la mise en œuvre des textes, et l'a signalé à plusieurs reprises. Cela est d'autant plus regrettable que la publication du rapport Mathiot était sous de bons auspices : concertation, diagnostics partagés... qui auguraient d'un travail efficace et paisible. L'accompagnement du changement qui prévaut pour toute réforme se trouve nécessairement affecté par la réception que les professeurs font des programmes et des conditions d'examen.

Un comité de suivi de la réforme, piloté par Pierre Mathiot, vient d'être créé. Son travail s'articule avec celui des instances en place : comité de pilotage BAC 2021, CSL (commission spécialisée des lycées) et CSE (Conseil supérieur de l'éducation) notamment. Pour être efficace, ce comité de suivi devra, comme l'a indiqué l'*UNSA Education*, « travailler concrètement » à l'accompagnement de la réforme et à l'ajustement de ce qui est source de difficultés sur le terrain.

#### Comité de suivi de la réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique

Le rôle du comité de suivi est d'observer l'effectivité et la qualité des modalités de mise en œuvre concrètes de la réforme, d'identifier les bonnes pratiques et points de vigilance rencontrés et d'en proposer le cas échéant les ajustements utiles à la prise en compte de situations particulières, aux partages de bonnes pratiques, aux modalités d'accompagnement et à tout aspect visant les objectifs de simplicité du fonctionnement des organisations, d'équité et de réussite des futurs bacheliers dans leur parcours, y compris les diverses opérations liées à l'orientation et à ParcoursSup.

Le Comité de suivi s'articule naturellement avec les instances déjà en place, et en particulier avec le comité de pilotage « BAC 2021 » qui coordonne les travaux des directions et services de l'administration centrale, mais aussi avec la CSL (commission spécialisée des lycées) et le CSE (Conseil supérieur de l'éducation), instances de concertation et de consultation sur les évolutions réglementaires, ainsi que les instances pilotées par la DGRH dans le cadre du dialogue social. Dans ce contexte, les propositions qui ressortiront du Comité de suivi pourront être prises en compte dans les travaux de ces instances.

Le Comité est co-piloté par Pierre Mathiot, professeur des universités, pilote de la mission « Un nouveau baccalauréat pour construire le lycée des possibles » et par le Chef de projet « bac 2021 ». Il est constitué d'un bureau et d'une formation plénière.

Le bureau du Comité de suivi est composé de ses copilotes, du directeur général de l'enseignement scolaire ou de son représentant, de la cheffe de L'IGÉSR ou de son représentant, et d'un représentant des recteurs.

En formation plénière, le comité comprend également les membres du bureau permanent, un représentant du directeur général des ressources humaines (DGRH), un représentant de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), un représentant par organisation syndicale siégeant au CTMEN, un représentant de chaque organisation représentative des personnels au CCMMEP. Siègent aussi un représentant de chaque organisation représentative des lycéens et des parents d'élèves au CSE, un représentant de Régions de France, 4 personnalités qualifiées choisies parmi des personnels de direction et 1 personnalité qualifiée, choisie parmi des personnels d'inspection (IA-IPR) et désignée par le MENJ.

Le comité de suivi de la réforme du baccalauréat et du LEGT et celui sur la transformation de la voie professionnelle ont été installés le 24 septembre. Les séances plénières du comité de suivi se dérouleront selon un rythme au moins bimestriel, les périodes intermédiaires permettant aux membres du comité de suivi de partager leurs observations avec le bureau. Les travaux du comité de suivi ont vocation à s'étendre a minima jusqu'à la session de juin 2021.

## Conseil syndical du 9 octobre

Comme chaque année le SNIA-IPR a réuni son conseil national composé des délégués académiques (DA) et des membres du bureau national. Cette journée de travail organisée au lycée hôtelier Jean Drouant à Paris a permis de prendre connaissance de tous les dossiers partagés, de faire le point sur la situation des académies et de nourrir la réflexion sur l'ensemble des débats en cours. Vingt-sept délégués académiques étaient présents. Le rapport d'activité du bureau national souligne la densité de l'agenda, y compris pendant la période estivale :

- **Audiences au MEN** du 12 juillet et du 28 août au cours desquelles la volonté de Jean-Michel Blanquer de renouer le dialogue a été sensible. Lors de ces audiences les représentants du SNIA-IPR ont souligné la nécessité de disposer de temps pour installer les réformes sur le terrain. L'actualité, dramatique, marquée par les suicides et les agressions de personnels, souligne les conditions difficiles de l'exercice des fonctions dans l'Éducation nationale.
- **Audience avec Édouard Geffray, DGESCO** le 23 août : le SNIA-IPR a apprécié le souhait du directeur d'établir un dialogue régulier avec notre organisation.
- **Rencontre DGRH** : le 24 septembre. (Cf. compte rendu en page 6 de ce flash).
- **Audiences fédérales** : organisation territoriale, fonction publique, E3C, loi de transformation de la fonction publique (le nouveau fonctionnement des CAP interviendra en janvier 2020 pour la mobilité puis en janvier 2021 pour l'avancement), évaluation des établissements (le nombre et le rythme d'évaluation s'ajoute à la charge de travail déjà conséquente des inspecteurs accentuée par le contrôle des établissements hors contrat qui se renforce ainsi que le contrôle de l'instruction obligatoire à domicile).
- Participation au **Conseil supérieur de l'éducation (CSE)** : le nouveau conseil a été installé le 19 septembre. Il siègera sur la période 2019-2023.

### Actualité syndicale

- **Missions** : un travail d'analyse diagnostique a été mené par la DGRH sur la charge de travail des IA-IPR et sur les missions des inspecteurs. La circulaire sur les missions sera réécrite en collaboration avec L'IGÉSR et la DGESCO. La question de l'évaluation des IA-IPR est à nouveau posée. Un dialogue est en cours entre la DGRH et les académies sur le calibrage des postes d'inspecteurs. Les DA sont invités à faire remonter au bureau national les besoins en postes recensés dans leur académie.
- **Statutaire** : les propositions ont été validées par le MEN. Elles sont en cours de transmission au guichet unique. L'effet devrait intervenir en 2020, probablement au 1<sup>er</sup> septembre 2020. Dans le cadre du maintien des deux corps, les mesures concernent l'accélération du passage à la hors classe (éligibilité ramenée à 5 ans), le décontingement du Bbis qui devient un 3<sup>ème</sup> échelon H-CI. La revalorisation de l'ICA sera à négocier concomitamment à la réforme des retraites.
- **Comité de suivi de la réforme du lycée et du baccalauréat** : le SNIA-IPR se satisfait de sa création ; il a obtenu qu'un IA-IPR soit représenté dans la formation plénière. Notre collègue Olivier Delmas IA-IPR histoire - géographie de Créteil a été désigné par le cabinet du MEN.

**UNSA Éducation et UNSA** : participation aux exécutifs et aux conseils nationaux de UNSA-Éduc. ainsi qu'à celui de l'UNSA. Veille sur les dossiers loi de transformation de la FP et retraites. Notre affiliation à l'UNSA nous permet d'être au centre des discussions de l'agenda social et d'être régulièrement consulté par le cabinet, la DGESCO et la DGRH. Le congrès de l'UNSA éducation aura lieu à Poitiers du 31/03 au 2/04/2020.

**Vie des académies, syndicalisation, intervention des DA** : les interventions concernent tous les aspects du travail de l'IA-IPR. Elles convergent vers la lourde charge de travail (le nombre important de RDVC est mis en avant pour certains IA-IPR de même que l'impulsion de la réforme tant sur l'accompagnement des nouveaux programmes que l'élaboration des E3C), le constat de l'épuisement professionnel de nombreux collègues et une place à géométrie variable des IA-IPR dans la gouvernance. Plusieurs académies sont en tension soit par un calibrage insuffisant des supports d'IA-IPR soit par un nombre important de postes non pourvus. Les difficultés liées à l'indemnisation des frais de déplacement sont récurrentes. Le manque de reconnaissance de l'institution au regard de l'engagement des collègues et un parcours de carrière en manque d'attractivité sont mis en avant. La réforme des retraites est source de fortes inquiétudes pour les IA-IPR. Alain Marie remercie les délégués académiques pour leur travail essentiel de représentation du SNIA-IPR et leur contribution à la syndicalisation des collègues qui est en progression constante.

### Agenda 2019-2020

- La prochaine CAPN relative à l'avancement 2020 est prévue le jeudi 12 décembre (le SNIA-IPR siègera sous réserve que le taux pro/pro applicable à la base des promouvables soit connu).
- La prochaine réunion du BN aura lieu le mercredi 11 décembre au lycée hôtelier Guillaume Tirel à Paris
- Le congrès 2020 se tiendra à Reims les 25 et 26 mars 2020.

**Dossier retraites****NON, nous ne sommes jamais à l'abri d'une mauvaise idée !**

Nous avons trois sources d'information légèrement divergentes mais d'une réelle cohérence, [le rapport de Jean Paul DELEVOYE](#) remis aux partenaires le 18 juillet, [le discours au CESE du 12 septembre d'Édouard PHILIPPE](#), les réponses apportées par [le président MACRON à Rodez le 3 octobre](#), brouillant quelque peu le message.

La promesse rassurante écrite aux agents publics par le candidat - futur Président de la République - de ne pas faire des économies sur les retraites des fonctionnaires, sera jugée à l'aune des discussions futures avec les partenaires sociaux pilotées par le Haut-Commissaire en lien avec le ministre Olivier DUSSOPT.

Quatre thèmes retenus pour lesquels, au nom de **l'UNSA Fonction Publique**, Luc FARRE sera porteur de propositions pour construire un nouveau système qui devra être juste pour l'ensemble des agents publics ("il ne doit pas y avoir de perdants") :

- Thème 1 : les mécanismes de solidarité
- Thème 2 : les conditions d'ouverture des droits à pension
- Thème 3 : les conditions d'équilibre en 2025 et les modalités de pilotage et de gouvernance du nouveau système
- Thème 4 : les modalités de transition des 42 systèmes et les garanties que nous pouvons offrir aux personnes en place.

Il faut rappeler que pour l'heure, *le système n'est pas loin de l'équilibre*, et la baisse du taux de chômage ne fait que renforcer cette observation. La situation financière du système est diagnostiquée par le **COR** - Conseil d'orientation des retraites - à la demande du Premier ministre qui l'a missionné pour des conclusions « d'aujourd'hui à 2030 », à communiquer le 22 novembre prochain.

Faut-il accorder foi aux propos lénifiants tenus par l'Exécutif qui dit : " ne pas être dans une situation d'urgence ", et "vouloir étudier des nouvelles conditions d'âge pour des générations postérieures à 1963 ..." ? Pour autant, sur le fond ne varietur, il réaffirme que les Français doivent travailler plus longtemps, que les 42 régimes doivent s'unifier pour un *système universel fondé sur un régime par points* et non plus une **retraite par répartition**.

Le changement des règles de calcul, s'il ne s'accompagne pas d'une réelle **revalorisation des salaires** pour les personnels de d'éducation nationale est pénalisant car on bascule d'une logique de retraite calculée sur la base des six derniers mois sans les primes, à une logique de retraite calculée sur l'ensemble de la carrière, primes comprises.

Vous trouverez sur [notre site](#) et celui de [l'UNSA - Éducation](#) toutes les informations sur l'évolution des discussions qui s'ouvrent jusqu'à janvier 2020 avant l'annonce des arbitrages définitifs qui pourraient être reportés au-delà du 1er trimestre 2020, élections municipales obligent !

Roger KEIME – Secrétaire général honoraire



**Les délégués académiques du SNIA-IPR**

ACADÉMIE	Prénom	Nom	Fonction	Adresse courriel
AIX-MARSEILLE	Thierry	DALMASSO	DA	<a href="mailto:thierry.dalmasso@ac-aix-marseille.fr">thierry.dalmasso@ac-aix-marseille.fr</a>
AMIENS	Fabrice	BROWET	DA - BN	<a href="mailto:fabrice.browet@ac-amiens.fr">fabrice.browet@ac-amiens.fr</a>
BESANCON	Jean-Luc	BERTOLIN	DA	<a href="mailto:jean-luc.bertolin@ac-besancon.fr">jean-luc.bertolin@ac-besancon.fr</a>
BORDEAUX	Philippe	JANVIER	DA-BN	<a href="mailto:philippe.janvier@ac-bordeaux.fr">philippe.janvier@ac-bordeaux.fr</a>
CAEN	Daniel	DELAPORTE	DA	<a href="mailto:daniel.delaporte@ac-caen.fr">daniel.delaporte@ac-caen.fr</a>
CLERMONT	Hélène	CROISSONNIER	DA	<a href="mailto:helene.croissonnier@ac-clermont.fr">helene.croissonnier@ac-clermont.fr</a>
CORSE	Toussainte	MATTEI-BATTESTI	DA	<a href="mailto:toussainte-ange.battesti@ac-corse.fr">toussainte-ange.battesti@ac-corse.fr</a>
CRETEIL	Olivier	DELMAS	DA	<a href="mailto:olivier.delmas@ac-creteil.fr">olivier.delmas@ac-creteil.fr</a>
DIJON	Paul	GERMAIN	DA	<a href="mailto:paul.germain@ac-dijon.fr">paul.germain@ac-dijon.fr</a>
IH2EF	Hicham	ZAIM	DA – BN Promo 2018	<a href="mailto:hicham.zaim@ac-versailles.fr">hicham.zaim@ac-versailles.fr</a>
	En attente de désignation lors du présentiel 2		DA – BN Promo 2019	
GRENOBLE	Christian	CHAMPENDAL	CAPN - DA -BN	<a href="mailto:christian.champendal@ac-grenoble.fr">christian.champendal@ac-grenoble.fr</a>
GUADELOUPE	Julien	COZEMA	DA	<a href="mailto:julien.cozema@orange.fr">julien.cozema@orange.fr</a>
GUYANE	Alex	BICEP	DA	<a href="mailto:alex.bicep@ac-guyane.fr">alex.bicep@ac-guyane.fr</a>
LILLE	Stéphane	HENRY	DA	<a href="mailto:stephane.henry@ac-lille.fr">stephane.henry@ac-lille.fr</a>
LIMOGES	Philippe	ARZOUMANIAN	DA-BN	<a href="mailto:Philippe.Arzoumanian@ac-limoges.fr">Philippe.Arzoumanian@ac-limoges.fr</a>
LYON	Vincent	CAMET	DA	<a href="mailto:vincent.camet@ac-lyon.fr">vincent.camet@ac-lyon.fr</a>
MARTINIQUE	Frédérique	HANNEQUIN	CAPN - DA-BN	<a href="mailto:frannequin@gmail.com">frannequin@gmail.com</a>
MAYOTTE	Christelle	CHARRIER	DA	<a href="mailto:christelle.charrier@ac-mayotte.fr">christelle.charrier@ac-mayotte.fr</a>
MONTPELLIER	Jean-Pierre	DELORME	DA	<a href="mailto:jpdelorme@ac-montpellier.fr">jpdelorme@ac-montpellier.fr</a>
NANCY-METZ	Romuald	TOMASINI	DA	<a href="mailto:romuald.tomasini@ac-nancy-metz.fr">romuald.tomasini@ac-nancy-metz.fr</a>
	Marianne	WOJCIK		<a href="mailto:marianne.wojcik@ac-nancy-metz.fr">marianne.wojcik@ac-nancy-metz.fr</a>
NANTES	Didier	GOUIL	DA	<a href="mailto:dgouill@ac-nantes.fr">dgouill@ac-nantes.fr</a>
NICE	Jean-Baptiste	REBIERE	DA	<a href="mailto:Jean-Baptiste.Rebiere@ac-nice.fr">Jean-Baptiste.Rebiere@ac-nice.fr</a>
NOUVELLE CALEDONIE	Laurent	CHARDON	DA	<a href="mailto:laurent.chardon@ac-noumea.nc">laurent.chardon@ac-noumea.nc</a>
ORLEANS TOURS	François	SAILLARD	DA	<a href="mailto:francois.saillard@ac-orleans-tours.fr">francois.saillard@ac-orleans-tours.fr</a>
PARIS	Mohammed	DARMAME	CAPN - DA -BN	<a href="mailto:mohammed.darmame@ac-paris.fr">mohammed.darmame@ac-paris.fr</a>
POITIERS	Éric	BARJOLLE	DA	<a href="mailto:eric.barjolle@ac-poitiers.fr">eric.barjolle@ac-poitiers.fr</a>
POLYNESIE	Daniel	CHEVALIER	DA	<a href="mailto:Daniel.Chevalier@ac-polynesie.pf">Daniel.Chevalier@ac-polynesie.pf</a>
REIMS	Patrick	BORLOZ	DA	<a href="mailto:patrick.borloz@ac-reims.fr">patrick.borloz@ac-reims.fr</a>
RENNES	Gilles	PATRY	DA	<a href="mailto:gilles.patry@ac-rennes.fr">gilles.patry@ac-rennes.fr</a>
RETRAITES	Danielle	KUNEMANN	BN	<a href="mailto:d.kunemann@orange.fr">d.kunemann@orange.fr</a>
REUNION	Annick	AMADEUF	DA	<a href="mailto:annik.amadeuf@ac-reunion.fr">annik.amadeuf@ac-reunion.fr</a>
ROUEN	Jean-Philippe	FOURNOU	DA	<a href="mailto:jean-philippe.fournou@ac-rouen.fr">jean-philippe.fournou@ac-rouen.fr</a>
STRASBOURG	Dominique	SASSI	DA	<a href="mailto:dominique.sassi@ac-strasbourg.fr">dominique.sassi@ac-strasbourg.fr</a>
TOULOUSE	Jean-Philippe	FONS	DA-BN	<a href="mailto:jeanphilippe.fons@gmail.com">jeanphilippe.fons@gmail.com</a>
VERSAILLES	Marion	BEILLARD	DA	<a href="mailto:Marion.Beillard@ac-versailles.fr">Marion.Beillard@ac-versailles.fr</a>

## Rejoignez le SNIA-IPR

### Bulletin d'adhésion au SNIA-IPR 2019-2020

**Destinataire** : votre **Délégué Académique** pour envoi groupé (bulletins et cotisations) à Dominique TOLLE – trésorier

**ou** à l'attention d'Alain MARIE – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

**Adhérent** : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom : .....

IA-IPR de (spécialité/discipline) : .....

ACADÉMIE : .....

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

**Votre cotisation (2)** : montant fixé par le conseil syndical du 28 mars 2019

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Stagiaire, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre retraité, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE**
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de .....**

**Votre chèque** : à l'ordre de : **SNIA-IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

**Vos coordonnées personnelles :**

mon adresse personnelle : .....

mon n° de tél. personnel : .....

mon n° portable : .....

mon adresse électronique : .....

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

[Adhésion en ligne en rubrique "formulaires"](#)

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation



La banque coopérative  
de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, Siège social: 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs sur Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n°07 027 138 - BPCE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 157 697 890 €. Siège social: 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100. - Conception: INSIGN - Photographie: Roman Jehanno - La CASDEN remercie Isabelle, Ophélie, Gilles et Fatoumata d'avoir prêté leur visage à cette campagne.

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

# COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.  
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points\*: l'épargne de tous  
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

\*Les Points cumulés dans le cadre du Programme 1,2,3 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

[casden.fr](http://casden.fr)

01 64 80 64 80  
Appel non surtaxé  
coût selon votre opérateur



Retrouvez-nous chez

